

Image not found or type unknown



Vente d'un bien en usufruit

Par **JHPH72**, le **29/11/2010** à **11:57**

Pour ce qui est de la maison, une autorisation verbale a été formulée par le conjoint survivant (mais pas pour les biens meubles comme expliqué sur message précédent. Sur 4 enfants, un n'est pas d'accord sur le principe) pour la mise en vente chez notaire et dans les agences immobilières. Ceci dans le but de subvenir aux dépenses prévues lors de la rentrée dans une maison de retraite car les revenus du conjoint survivant ne peuvent permettre de financer la totalité de la charge mensuelle.

- Comme vous le précisez sur votre réponse, les enfants n'ont pas d'autorisations, qu'elles soient verbales ou écrites ?

- Quels sont les droits que peut faire valoir le 4ème enfant envers ses frères et soeur pour ce qui concerne les biens personnels ?

Merci de votre réponse.

Bonne réception

Par **Laure11**, le **29/11/2010** à **13:21**

Merci de poser votre question à la suite de votre premier message.